

RECONNAISSANCE DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE



Le système de reconnaissance de la signalisation routière est un système d'assistance uniquement. Il appartient au conducteur de conduire avec prudence et attention, de façon à assurer la sécurité du véhicule, de ses occupants et des autres usagers de la route. Le conducteur doit continuer à rester vigilant envers tous les autres panneaux de signalisation, le marquage de la route et toute situation non détectée ni reconnue par le système de reconnaissance de la signalisation routière.

Le système de reconnaissance de la signalisation routière s'appuie sur la caméra avant située dans la base du rétroviseur. Celle-ci détecte les panneaux de vitesse, d'interdiction de doubler et de hauteur de dégagement variable et affiche des symboles correspondants sur l'afficheur de messages. Des panneaux de circulation comportant des informations supplémentaires (telles qu'une réduction des limites de vitesse en cas de surface humide, par exemple) seront également détectés et comparés avec les différents systèmes du véhicule (détecteur de pluie, essuie-glaces, par exemple) et peuvent également figurer sur l'afficheur de messages. Des informations relatives à la limite de vitesse en provenance du système de navigation s'affichent pour les routes sans signalisation.

Remarque : si la navigation n'est pas disponible, le système de reconnaissance de la signalisation routière s'aidera uniquement de la caméra.

Remarque : s'assurer que le pare-brise devant le rétroviseur reste propre et exempt de débris, par exemple, de boue et de neige, de verglas, etc.

Le système de reconnaissance de la signalisation routière peut être activé et désactivé par le biais du menu **Config. véhicule** sur le tableau de bord. Voir page **44, MENU DU TABLEAU DE BORD**. Le système fonctionne jusqu'à une vitesse maximale de 250 km/h (155 mi/h).

Le système de reconnaissance de la signalisation routière a 3 fonctions principales :

- Détection de la limite de vitesse. Un message correspondant apparaît sur l'afficheur de messages.
- Alerte de vitesse. Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure (ou égale) à la limite de vitesse détectée, un anneau rouge clignotant s'allume autour du symbole de limite de vitesse affichée sur l'afficheur de messages.

L'alerte de vitesse peut être activée/désactivée ou les paramètres peuvent être configurés pour s'afficher à 3 réglages différents :

- Dès que la vitesse du véhicule égale la limite de vitesse détectée
- Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure d'au moins 10 km/h (5 mi/h) par rapport à la limite de vitesse autorisée. Selon la configuration d'affichage actuelle (en mi/h ou en km/h) du tableau de bord
- Lorsque la vitesse du véhicule est supérieure d'au moins 20 km/h (10 mi/h) par rapport à la limite de vitesse autorisée. Selon la configuration d'affichage actuelle (en mi/h ou en km/h) du tableau de bord
- Zone avec interdiction de dépassement. Lorsqu'un panneau d'interdiction de dépasser a été détecté, le système affiche également un symbole correspondant sur l'afficheur de messages.